

Lorsque l'occasion se présentera, la porte de votre entreprise sera-t-elle verrouillée?

Le Plan d'assurance-retraite de société pourrait vous permettre de profiter de cette occasion et de préserver vos options.

VOICI LE PROBLÈME

La plupart des propriétaires d'entreprise reconnaissent que leur société a besoin de la protection d'une assurance vie. Ils savent aussi qu'ils ont besoin de liquidités et veulent pouvoir accéder rapidement à ces liquidités. Mais ils ignorent qu'une assurance vie d'entreprise peut couvrir ces deux besoins.

QUELLES SONT VOS OPTIONS?

La plupart des entreprises qui souscrivent une assurance vie (par exemple pour couvrir la perte d'un collaborateur essentiel ou pour provisionner une convention de rachat) ont aussi des fonds à placer. Souvent, ces fonds servent à faire des placements qui sont imposés annuellement aux taux élevés applicables aux placements de sociétés.

Le Plan d'assurance-retraite de société est une solution inédite. Il confère à l'entreprise la protection d'une assurance permanente, l'accès à un instrument de placement à imposition différée et l'accès en franchise d'impôt à des fonds de placement. C'est un outil de planification qui offre à la fois souplesse, sécurité et liquidités.

QUEL EST LE MÉCANISME?

Dans le cadre du Plan d'assurance-retraite de société, les fonds disponibles de l'entreprise sont placés dans un contrat d'assurance vie exonéré où ils fructifient en franchise d'impôt de façon à constituer une valeur de rachat considérable. Le

jour où l'entreprise a besoin de liquidités (par exemple pour profiter d'une occasion d'affaires ou pour provisionner le rachat des actions d'un actionnaire qui prend sa retraite), la valeur de rachat du contrat détenu par l'entreprise servira à garantir un emprunt bancaire.

Grâce à cet emprunt, l'entreprise obtiendra les liquidités voulues, en franchise d'impôt et, si la somme empruntée est affectée à des placements, les intérêts sur l'emprunt pourraient même être déductibles. L'emprunt ne devra être remboursé qu'au décès de l'assuré. Le capital-décès libre d'impôt servira alors à rembourser l'emprunt, le reliquat pouvant être affecté par l'entreprise à d'autres fins.

LA MEILLEURE SOLUTION

L'assurance vie doit faire partie intégrante de tout plan d'affaires. Un contrat d'assurance vie exonéré peut répondre parfaitement aux besoins de protection de l'entreprise. Et, en combinant cette protection avec le Plan d'assurance-retraite de société, il est aussi possible de couvrir les besoins de liquidités à long terme de l'entreprise.

Protection liée à l'assurance, placements à imposition différée et liquidités. Trois avantages qui répondent aux besoins actuels de votre entreprise et qui vous permettront de saisir les occasions qui se présenteront.

LA SITUATION

Gérard est le seul actionnaire de la société ABC. Depuis 10 ans, cette entreprise a pris de la valeur et s'est constitué un important portefeuille de placements.

LE PROBLÈME

Actuellement, la juste valeur marchande des actions de Gérard est de 1 000 000 \$. Gérard veut mettre en place une convention de rachat.

LA SOLUTION

Le contrat vie universelle InnoVision de la Manuvie permet, à un coût raisonnable, de provisionner l'impôt latent sur les gains en capital qui sera exigible au décès. L'entreprise de Gérard pourra y effectuer des dépôts supplémentaires qui se capitaliseront en franchise d'impôt. Elle pourra aussi « transférer » ses placements imposables dans le contrat, où ils fructifieront à l'abri de l'impôt. Enfin, si elle a besoin de liquidités, elle pourra se servir d'une partie des valeurs du contrat.

LES HYPOTHÈSES

Données sur Gérard:	Homme, 43 ans, non-fumeur
Taux d'imposition des particuliers :	45 %
Expérance de vie :	83
Taux d'imposition de la société sur le revenu de placement :	47 %
Besoin actuel d'assurance :	1 000 000 \$
Taux de rendement InnoVision :	5 %
Dépôts annuels (15 ans) :	40 000 \$
Période de dépôts prévue :	15 ans
Taux d'emprunt :	6 %
Taux d'emprunt (en supposant que l'intérêt est déductible) :	3,18 %

INNOVISION ET LE PLAN D'ASSURANCE-RETRAITE

Avantages		
Valeur de rachat à 83 ans :	1 660 297	
Capital-décès à 83 ans :	2 660 297	
Crédit du compte de dividendes en capital à 83 ans :	2 660 297	
Avances consenties à l'entreprise (entre 65 et 83 ans) :	50 711	
Dividende après impôt versé à l'actionnaire :	32 962	
Remboursement du solde du prêt à 83 ans :	1 245 217	
Au décès, somme dont les ayant droit pourront se servir pour payer l'impôt :	1 415 080	

INNOVISION – LE MEILLEUR PRODUIT EN MATIÈRE DE CHOIX ET DE SOUPLESSE

- Choix d'options de bonification : le Boni de fidélité qui vous récompense lorsque vous gardez votre contrat longtemps et l'Accélérateur de placement qui, à la place d'un boni, offre des frais de gestion moins élevés.
- Contrôle complet de vos placements. InnoVision présente un vaste choix de comptes de placement, dont certains offrent un rendement basé sur celui des fonds communs pour particuliers.
- Utilisé avec le Plan d'assurance-retraite, ce contrat permet l'accès à la valeur de vos comptes en franchise d'impôt.
- Placement souple. Vous pouvez effectuer des dépôts additionnels supérieurs au minimum exigé et bénéficier de la croissance des valeurs de votre contrat à l'abri de l'impôt.
- Protection souple. Vous pouvez choisir la couverture qui répond à vos besoins actuels, puis y ajouter une protection supplémentaire, comme la garantie Protection de la valeur de l'entreprise, afin de couvrir des besoins futurs.
- Relevés ultramodernes qui vous donnent de l'information personnalisée sur votre contrat et vos placements.
- Possibilité de suivre quotidiennement le rendement de vos placements sur notre site Web – www.manuvie.ca/vu.

Communiquez avec votre conseiller pour discuter de cet outil de planification financière inédit.



InnoVision est un produit de la Manuvie. Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de Manuvie. Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.